

F O R M A T I O N d'ingénieur

EN ALTERNANCE

(sous statut de salarié)

APPRENTISSAGE - FORMATION CONTINUE - VAE



Institut des
Techniques d'Ingénieur
de l'Industrie



DEUX PROFILS

- INGÉNIERIE DES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES
- GÉNIE LOGICIEL

CERTIFICATION ET SPÉCIALITÉ

L'intitulé du diplôme de niveau I, habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur, est désigné comme suit :

« Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur de l'Électronique et du Numérique - Brest, en partenariat avec l'ITI Bretagne ».

Spécialité Electronique et informatique industrielle.

ORGANISATION DE LA FORMATION/ALTERNANCE

Rythme moyen de l'alternance :

- Première et deuxième année :
2 mois en entreprise/2 mois à l'ISEN-Brest,
- Troisième année :
6 mois en entreprise/6 mois à l'ISEN-Brest.

DURÉE TOTALE À L'ISEN BREST 1 800 HEURES⁽¹⁾

DURÉE TOTALE EN ENTREPRISE 3 000 HEURES

⁽¹⁾ En formation continue, la durée du cursus est réduite à 1 200 heures sur 3 ans. Le diplôme sera également accessible par la voie de la VAE.

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former en alternance des ingénieurs généralistes en électronique et informatique ainsi que dans leurs domaines d'applications.

En fonction des profils, ces ingénieurs seront capables de maîtriser :

- ▶ La conception de produits électronique et informatique,
- ▶ La conception de services informatiques,
- ▶ Le management de l'innovation et du changement,
- ▶ Les architectures de systèmes complexes,
- ▶ Le management de projets technologiques,
- ▶ Le management de la production...

ELECTRONIQUE ET
INFORMATIQUE INDUSTRIELLE
ISEN-BREST

CONTENU PÉDAGOGIQUE

NATURE DES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS	VOLUME HORAIRE maximum*
ELECTRONIQUE ▶	300 HEURES
INFORMATIQUE ▶	260 HEURES
TÉLÉCOMS ET RÉSEAUX ▶	130 HEURES
SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'INGÉNIEUR ▶	180 HEURES
MANAGEMENT DES ÉQUIPES ET GESTION ▶	490 HEURES
ANGLAIS ▶	180 HEURES
PROFIL "INGÉNIEURIE DES SYSTÈMES ÉLECTRONIQUES" OU "GÉNIE LOGICIEL" ▶	260 HEURES

*Correspondant aux 1 800 heures de la formation en apprentissage.

FONCTIONS VISÉES

A l'issue de leur formation, les ingénieurs pourront exercer les fonctions suivantes au sein de leur société :

- ▶ Concepteur de produits électronique et informatique,
- ▶ Concepteur de services informatiques,
- ▶ Ensemblier de systèmes complexes,
- ▶ Ingénieur en génie logiciel,
- ▶ Intégrateur de progiciels,
- ▶ Responsable d'exploitation de systèmes,
- ▶ Manager de projets,
- ▶ Ingénieur support technique.

DÉBOUCHÉS

Les principaux secteurs visés sont :

L'industrie de l'électronique professionnelle et grand public, des transports, de la défense, de l'agroalimentaire ainsi que les secteurs des services médicaux et bancaires.

CONDITIONS D'ADMISSION

EN APPRENTISSAGE

DATES À RETENIR

JOURNÉE PORTES OUVERTES :
13 MARS DE 9H30 À 12H00

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
27 AVRIL

CONCLUSION DU
CONTRAT D'APPRENTISSAGE :
DE MAI À SEPTEMBRE

- Être titulaire d'un DUT ou d'un BTS dans les filières scientifique ou technique :
 - DUT : GEII, Mesures physiques, Informatique, Réseaux et télécoms,
 - BTS : Systèmes électroniques, IRIS, Electrotechnique, Informatique industrielle,
 - ou d'un diplôme équivalent.
- Être âgé de moins de 26 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage,
- Satisfaire aux critères et aux entretiens d'admission,
- Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

DATES À RETENIR

JOURNÉE PORTES OUVERTES :
13 MARS DE 9H30 À 12H00

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :
29 MAI

EN FORMATION CONTINUE

- Être titulaire d'un DUT, d'un BTS ou d'un diplôme équivalent et posséder au moins 3 années d'expériences professionnelles.

EN VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

- Justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans en continu ou en discontinu, en rapport avec le contenu de la certification.



infos
PRATIQUES

INSCRIPTION EN FORMATION :

Retrait et dépôt des dossiers à l'ISEN-Brest (coordonnées ci-dessous).

AIDES FINANCIÈRES :

DANS LE CADRE DE L'APPRENTISSAGE :

- Pour l'apprenti :

participation du Conseil Régional au financement des coûts de transport-restauration-hébergement. Rémunération variant de 41 % à 78 % du SMIC, suivant l'âge de l'apprenti et l'année de formation. Avantages sociaux liés au statut de salarié : couverture sociale, congés légaux, droits ouverts à la retraite.

- Pour l'entreprise : aides financières des Conseils Régionaux en fonction de la localisation de l'entreprise, crédit d'impôt, compensation de certaines cotisations sociales et éventuellement dispositifs conjoncturels.

DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE :

- Pour l'entreprise : conditions de financement de la formation à solliciter auprès de son OPCA de branche.

ITII BRETAGNE

2B, ALLÉE DU BÂTIMENT
35 000 RENNES

- Luc BERNARD-CATINAT

Tél : 02 98 02 54 79 - Fax : 02 98 41 51 56

Email : l.bernard-catinat@uif.bretagne.org

Site : www.itibretagne.fr

ISEN-BREST

20, RUE CUIRASSÉ BRETAGNE
CS 42807 - 29228 BREST CEDEX 2

- Marc FAUDEIL

Tél : 02 98 03 84 01 - Fax : 02 98 03 84 11

E-mail : marc.fauveil@isen.fr

Site : www.isen.fr